

Procuration

Assemblée générale ordinaire des délégués des eHnv
Jeudi 4 juin 2026 à 19 h 00
à la Salle de La Marive à Yverdon-Les-Bains

Par la présente, l'exécutif de la commune de :

donne procuration

au représentant communal, soit Mme / M.....

au représentant de la commune membre des eHnv :

Pour toute question nécessitant décision de l'assemblée des délégués portée à l'ordre du jour de la séance mentionnée en titre.

Lieu et date : Signature :

Document à compléter et à retourner d'ici au **mardi 26 mai 2026** à :
Direction générale des eHnv - Rue de Plaisance 2 - 1401 Yverdon-les-Bains
courriel : info@ehnv.ch

Rappel important : Le représentant de chaque commune peut être, indifféremment, le (la) syndic(que), le (la) Municipal(e) en charge du dicastère concerné, un(e) autre Municipal(e), ou tout autre membre des autorités politiques (exécutif et législatif) en fonction, y compris secrétaire ou boursier communal.